



**CAPR**  
Canadian Alliance  
of Physiotherapy  
Regulators

**ACORP**  
Alliance canadienne des  
organismes de réglementation  
de la physiothérapie

**Janvier 2022**

## **Groupe consultatif d'experts de l'ACORP sur l'avenir de l'évaluation des compétences**

---

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

Même si l'ACORP s'en rapporte régulièrement aux meilleures pratiques internationales en matière d'exams d'agrément à enjeux élevés, et qu'elle fait évaluer ses programmes par des spécialistes externes, en 2016, le conseil d'administration a cherché à consolider l'action de l'Alliance en l'appelant non seulement à respecter mais à dépasser les meilleures pratiques. À ce titre, dans le cadre de son plan stratégique pour la période de 2018-2022, le conseil d'administration a chargé le personnel de l'ACORP d'élaborer un programme d'innovation à compter de la troisième année de l'application dudit plan.

La réflexion sur le programme d'innovation a commencé sérieusement en 2019 par une grande journée de visualisation de l'avenir par les intervenants. Lors de sa réunion de février 2020, le conseil d'administration de l'ACORP a approuvé les objectifs prioritaires du programme d'innovation, et le personnel s'est attelé à sa mise en œuvre.

La mise en œuvre a été interrompue par la déclaration de l'état de pandémie mondiale deux semaines seulement après cette réunion du conseil d'administration. L'ACORP a néanmoins poursuivi, dans la mesure du possible, la mise en œuvre de certains éléments clés du programme d'innovation. Ces éléments sont les suivants : la réduction du nombre de stations de la composante clinique (et l'élimination de la composante écrite de l'examen clinique objectif structuré), la possibilité de présenter l'examen dans un nouveau format (ce qui comprend la notation électronique) et la tenue plus fréquente des épreuves.

À ce stade, et en accord avec les directives du conseil d'administration d'avril 2021, l'ACORP reprend résolument son programme interrompu afin d'envisager des innovations importantes concernant ses services d'évaluation. En février 2022, un groupe consultatif d'experts se réunira pour diriger le travail de fond exploratoire et la recherche préparatoire.

### **Groupe consultatif d'experts de l'ACORP**

#### **Principes**

L'objectif primordial de l'évaluation des compétences au stade de l'entrée en pratique est la **protection du public**. Le cadre stratégique de l'ACORP pour la période de 2018-2023 comprend un objectif stratégique visant à :

Assurer l'excellence des services d'évaluation, de la manière suivante :

- Concevoir et mettre en œuvre des méthodes d'évaluation des compétences d'avant-garde en misant sur l'innovation et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

- Continuer d’être des chefs de file dans l’évaluation des titres de compétences universitaires.

Les innovations seront :

- fondées sur des éléments probants;
- hiérarchisées en fonction des risques;
- axées sur l’avenir.

## L’approche

L’approche suivante permettra d’orienter l’innovation et l’avenir de l’évaluation des compétences à l’ACORP :

- Un *groupe consultatif d’experts sur l’avenir de l’évaluation des compétences* sera créé, placé sous la direction du président du comité des services d’évaluation, et rendra compte au comité des services d’évaluation.
- Le groupe consultatif d’experts sera composé de 8 à 10 membres, qui seront des experts nationaux et internationaux en matière d’évaluation des compétences et des acteurs nationaux et internationaux de premier plan du secteur de la physiothérapie (le mandat du groupe est décrit à l’[annexe 1](#)).
- Le groupe consultatif d’experts privilégiera la collaboration et la recherche de solutions.
- Le groupe consultatif d’experts sera chargé de recueillir et d’examiner les suggestions provenant d’un large éventail de sources (les sources proposées sont énumérées à l’[annexe 2](#)), et de faire une ou plusieurs recommandations au comité des services d’évaluation concernant l’avenir des services d’évaluation de l’ACORP.

Le comité des services d’évaluation tiendra le conseil d’administration au courant des travaux du groupe consultatif d’experts et lui présentera les recommandations finales à des fins d’examen et d’approbation.

## Calendrier du projet

Calendrier provisoire	Activité
<b>Novembre 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convoquer le comité des services d’évaluation</li> <li>• Recommander au conseil d’administration le mandat du groupe consultatif d’experts.</li> <li>• Choisir les éventuels candidats au groupe d’experts</li> <li>• Élaborer un plan de communication visant à informer les intervenants de l’avancement et des étapes suivantes du projet.</li> </ul>
<b>Décembre 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du mandat par le conseil d’administration</li> </ul>
<b>Janvier 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le plan de communication</li> <li>• Contacter les éventuels candidats au groupe d’experts</li> <li>• Diffuser un vaste appel à candidatures pour la constitution du groupe d’experts</li> </ul>
<b>Février 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du groupe d’experts sont nommés par le comité des services d’évaluation.</li> <li>• Réunion de bienvenue et d’orientation du comité consultatif d’experts <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Proposer un travail de fond, notamment de vastes consultations, destiné à éclairer les discussions et les recommandations du comité.</li> <li>○ Définir les recherches à mener (recherche originale et secondaire, publications examinées par des pairs) et établir les modalités de collecte des données.</li> </ul> </li> </ul>

Calendrier provisoire	Activité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prendre connaissance et approuver les ébauches de demandes de propositions et les diffuser.</li> </ul>
Mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe consultatif d'experts <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Examen des propositions soumises</li> <li>○ Sélection et recrutement d'un ou de plusieurs consultants chargés de fournir les éléments livrables indiqués (date d'échéance : 31 juillet 2022).</li> </ul> </li> </ul>
Mars-juillet 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ou les consultants mènent des consultations et recueillent des données de recherche.</li> <li>• Les membres du groupe consultatif d'experts se réuniront selon les besoins pour superviser le travail des consultants.</li> <li>• Les membres du comité des services d'évaluation se réuniront selon les besoins pour superviser le travail du groupe d'experts.</li> </ul>
Août 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe consultatif d'experts <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Examen du ou des rapports finaux des consultants</li> <li>○ Application des suggestions pour orienter les changements et les recommandations</li> </ul> </li> </ul>
Septembre-octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions du groupe consultatif d'experts <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formulation de recommandations quant à l'avenir de l'évaluation des compétences</li> <li>○ Présentation des résultats et des recommandations préliminaires au comité des services d'évaluation.</li> </ul> </li> <li>• Réunion du comité des services d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyse des recommandations préliminaires et préparation de la présentation au conseil d'administration</li> </ul> </li> <li>• Préparation d'un questionnaire détaillé d'évaluation des recommandations préliminaires à l'intention des personnes déjà consultées qui les valideront et les commenteront.</li> </ul>
Novembre-décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion du questionnaire, à finaliser à la fin de décembre</li> <li>• Élaboration d'une ébauche de plan de mise en œuvre en attendant l'approbation</li> </ul>
Janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe consultatif d'experts <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le groupe se réunira pour passer en revue les résultats du questionnaire.</li> <li>○ Le groupe formulera des recommandations finales à soumettre à l'examen et à l'approbation du comité des services d'évaluation.</li> </ul> </li> <li>• Réunion du comité des services d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le comité discutera des recommandations finales en vue de leur présentation au conseil d'administration</li> </ul> </li> </ul>
Février 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la ou des recommandations au conseil d'administration à des fins d'approbation</li> <li>• Approbation finale par le conseil d'administration des recommandations concernant l'avenir de l'évaluation des compétences à l'ACORP et du plan de mise en œuvre</li> </ul>
Mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser le plan de mise en œuvre (durée probable de cinq ans).</li> <li>• Entamer la mise en œuvre.</li> </ul>

## Responsabilités

Les responsabilités générales de chacun des groupes associés au projet sont décrites ci-dessous.

**Conseil d'administration de l'ACORP** : approuve le financement du projet, approuve la ou les recommandations finales issues du projet (l'avenir des services d'évaluation de l'ACORP).

**Comité des services d'évaluation de l'ACORP** : agit comme comité directeur du projet; fournit des conseils et des suggestions concernant le projet au groupe consultatif d'experts, examine et approuve la ou les recommandations finales, et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. La présidente du comité des services d'évaluation assurera la liaison entre le groupe consultatif d'experts (ci-dessous) et le conseil d'administration de l'ACORP (ci-dessus).

**Groupe consultatif d'experts** : agit en tant que comité chargé de repenser les méthodes d'évaluation des compétences de l'ACORP en se fondant sur les données recueillies dans le cadre d'un vaste processus de consultation (recherche originale et secondaire notamment par le biais de sondages, de groupes de discussion, d'entrevues, d'une analyse contextuelle et d'une analyse des publications révisées par des pairs). Le président du groupe consultatif d'experts collaborera étroitement avec les consultants, aidera à animer les réunions du groupe d'experts, contribuera à établir l'ordre du jour des réunions et assurera la liaison, si nécessaire, avec le conseil d'administration (ci-dessus).

**Personnel de l'ACORP** : soutient les activités du comité des services d'évaluation et du groupe consultatif d'experts, assure la traduction des documents relatifs au projet, selon les besoins (p. ex., communications, sondage, invitations à participer). Coordonne les communications entre tous les groupes susmentionnés (groupe consultatif d'experts, comité des services d'évaluation, conseil d'administration).



**CAPR**  
Canadian Alliance  
of Physiotherapy  
Regulators

**ACORP**  
Alliance canadienne des  
organismes de réglementation  
de la physiothérapie

## **Groupe consultatif d'experts de l'ACORP**

### **L'avenir de l'évaluation des compétences**

#### **Mandat**

#### **Mission**

Le groupe consultatif d'experts est un sous-comité *ad hoc* du comité des services d'évaluation, chargé de mettre à profit son expertise collective afin de rechercher, de recueillir et de passer en revue les suggestions émanant d'un large éventail de parties, et de formuler une ou plusieurs recommandations au comité des services d'évaluation concernant l'orientation future de l'évaluation à enjeux élevés des compétences d'entrée à la pratique des physiothérapeutes pour l'obtention du permis d'exercice au Canada. Les recommandations seront fondées sur des éléments probants, hiérarchisées en fonction des risques et axées sur l'avenir.

Les recommandations seront approuvées par le conseil d'administration et détermineront l'orientation future des services d'accréditation et d'examens offerts par l'ACORP. Un plan de mise en œuvre quinquennal sera élaboré et déployé à partir de 2023.

#### **Composition**

Le groupe consultatif d'experts, qui se compose de 8 à 10 membres, est dirigé par le président du comité des services d'évaluation. Tous les membres ont acquis, dans divers contextes, de l'expertise dans le domaine des méthodes de mesure, de l'évaluation et de la détermination des compétences, et savent faire preuve d'innovation et d'avant-gardisme. Le groupe consultatif d'experts est composé des membres suivants :

- La directrice du comité des services d'évaluation
- Au moins deux personnes qui sont des experts internationaux dans le domaine de l'évaluation des compétences
- Au moins une personne experte dans le domaine de l'évaluation des compétences et travaillant pour un programme canadien de transition destiné aux physiothérapeutes formés à l'étranger
- Au moins une personne ayant de l'expertise dans le domaine de l'évaluation des titres de compétences des professionnels de la santé formés à l'étranger
- Au moins une personne issue d'un organisme canadien chargé de l'évaluation des compétences d'entrée à la pratique des professionnels de la santé

Le recrutement des membres tiendra compte des facteurs de diversité géographique et socio-historique de manière à englober les perspectives les plus larges.

#### **Liaison avec le personnel et assistance du personnel**

Le groupe d'experts bénéficiera du soutien des responsables suivants de l'ACORP :

- La directrice nationale des services d'évaluation
- Le psychométricien en chef

## Durée du mandat

La durée de la nomination devrait être de 12 à 15 mois, le temps que le groupe d'experts accomplisse son travail et que ses recommandations soient présentées au conseil d'administration. Les membres seront sélectionnés, recrutés et nommés par le comité des services d'évaluation.

## Rôles et responsabilités

1. Insuffler un esprit de réflexion novateur dans les méthodes d'évaluation des compétences d'entrée à la pratique de la physiothérapie en vue de l'obtention du permis d'exercice.
2. Contribuer à définir et à délimiter la portée de la recherche préliminaire qui permettra d'éclairer les travaux du groupe d'experts (p. ex., analyses du contexte, sondages, groupes de discussion, analyse documentaire, etc.). Un ou plusieurs consultants externes seront engagés pour effectuer les recherches préliminaires nécessaires.
3. Appliquer un modèle de structure en étoile pour recueillir et examiner les suggestions d'un large éventail d'intervenants (voir l'[annexe 2](#)).
4. Solliciter les avis des commissaires à l'équité de tout le Canada, suivant les besoins et les circonstances.
5. Prendre part à des discussions coopératives en vue de formuler une ou plusieurs recommandations sur l'avenir des services d'accréditation et d'examens offerts par l'ACORP, en tenant compte des suggestions des intervenants et en mettant à profit leur expertise collective dans le domaine des méthodes de mesure, de l'évaluation et de la détermination des compétences.
6. Entériner les recommandations en concertation avec les principaux intervenants avant de les présenter au comité des services d'évaluation et au conseil d'administration.
7. Contribuer à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera déployé une fois que le conseil d'administration aura approuvé la ou les recommandations.

## Réunions

Des réunions virtuelles régulières (parfois mensuelles) sont prévues entre février 2022 et mars 2023.

## Reddition de comptes

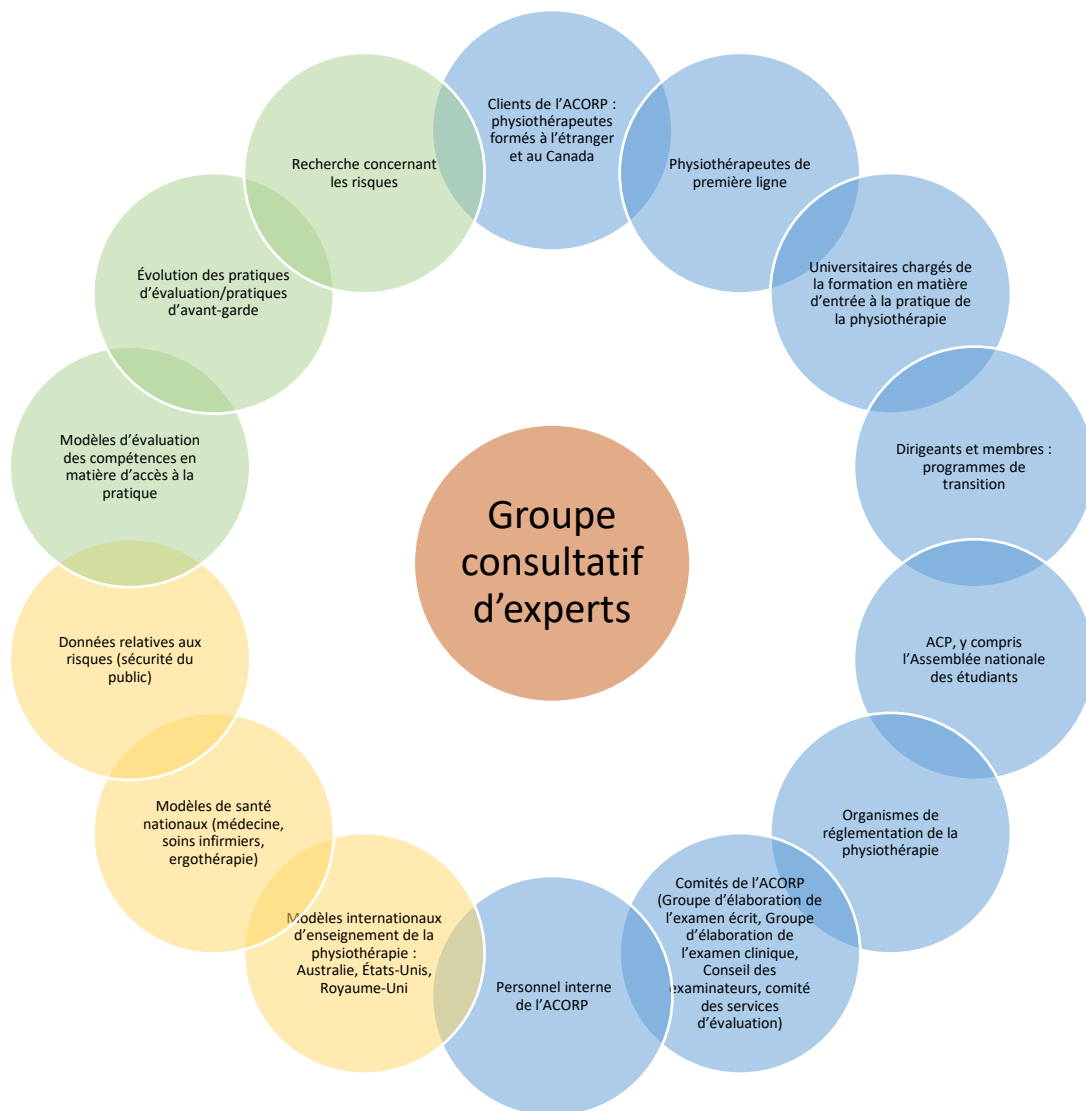
Par le biais de sa présidente, le groupe rend compte à la directrice nationale des services d'évaluation, au comité des services d'évaluation et au conseil d'administration de l'ACORP.

Approuvé	Examiné/corrigé	Prochain examen
Le 23 décembre 2021	s.o.	Au plus tard en 2026

## Annexe 2 : Recherches et consultations envisagées pour éclairer les recommandations du comité consultatif d'experts quant à l'avenir de l'évaluation des compétences.

Les membres du comité confirmeront ce point en réunion.

L'ACORP s'appuiera sur une approche fondée sur des données probantes pour établir le modèle et les principes d'évaluation des compétences d'entrée à la pratique de la physiothérapie des physiothérapeutes formés au Canada et à l'étranger. Le groupe consultatif d'experts définira les questions de recherche et la méthodologie à l'appui des recommandations à formuler au groupe consultatif d'experts quant à l'avenir de l'évaluation des compétences des physiothérapeutes au Canada, et appliquera un modèle de structure en étoile pour recueillir et passer en revue les suggestions. Un ou plusieurs consultants externes seront engagés pour effectuer les recherches préliminaires.



Il est envisagé que le groupe consultatif d'experts élabore et, avec l'aide du personnel de l'ACORP et de consultants externes, mette en œuvre un plan de consultation qui pourra comprendre des recherches et une analyse du contexte, par exemple :

### **Recherche originale**

- Sondage national
- Groupes de discussion/entrevues
- Autres activités à déterminer par le groupe consultatif d'experts

### **Analyse documentaire (étude de la portée)**

- Publications évaluées par des pairs visant à préciser les éléments, la portée et la nature de l'évaluation des compétences à enjeux élevés
- Autres activités à déterminer par le groupe consultatif d'experts

### **Recherche secondaire (analyse du contexte)**

- Modèles d'évaluation des compétences d'entrée à la pratique de la physiothérapie en vigueur à l'échelle internationale
- Modèles d'évaluation des compétences d'entrée à la pratique d'autres professions, en vigueur à l'échelle nationale
- Autres activités à déterminer par le groupe consultatif d'experts